

## Libre-échange

### 1. De quoi est-il question ?

Les droits de douane ainsi que les obstacles administratifs et techniques au commerce entravent l'échange transfrontalier de biens et de services. Le libre-échange élimine ces obstacles, ce qui favorise le commerce international.

Les accords de libre-échange (ALE) facilitent l'accès des entreprises suisses aux marchés étrangers. Cela améliore leur compétitivité dans les pays cibles et renforce le site industriel suisse. Enfin, le libre-échange est un « jeu à somme positive » qui favorise la prospérité de tous les pays participants.

### 2. Contexte / défis / faits et chiffres

La Suisse est une petite économie nationale ouverte, fortement interconnectée à l'international. La part du commerce de biens et de services (exportations et importations) dans le produit intérieur brut (PIB) est de 70%. Ce chiffre est de 50% pour l'UE et de moins de 15% pour les États-Unis.

Pour de nombreuses entreprises industrielles hautement spécialisées, qui sont souvent leaders mondiaux dans leur niche technologique, le marché intérieur suisse représente un canal de distribution beaucoup trop petit pour pouvoir exploiter une production de manière rentable. Pour ces entreprises, la vente d'une part déterminante de leur production à l'étranger revêt une importance existentielle. Cette forte orientation sur l'exportation est, en même temps, la condition préalable pour qu'un grand nombre de biens nécessaires puissent être importés à des prix moindres que si ces produits devaient être fabriqués en Suisse. Le degré de spécialisation élevé de l'économie suisse et son intégration qui en résulte dans la division internationale du travail sont l'un des principaux moteurs de la prospérité de notre pays.

L'industrie tech suisse (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ainsi que des branches technologiques apparentées) réalise près de 80% de son chiffre d'affaires dans l'exportation. Le marché de vente le plus important, et de loin, est l'UE avec une part d'exportation de 57%, suivie par les États-Unis avec 14% et la Chine avec 7% (chiffres de 2023).

De nombreux obstacles tels que les droits de douane et des réglementations spécifiques à chaque pays compliquent la vente de produits de production domestique sur les marchés étrangers. Cela entrave la compétitivité des entreprises suisses par rapport aux sociétés qui produisent localement. Les ALE conclus entre la Suisse (ou, souvent aussi, l'AELE) et des États étrangers ou des groupes d'États permettent de supprimer les droits de douane et d'éliminer les obstacles administratifs et réglementaires. Les entreprises exportatrices suisses obtiennent un accès facilité aux marchés étrangers. Il en va de même pour les entreprises des pays partenaires contractuels, qui obtiennent un accès simplifié au marché suisse. Ainsi, les deux acteurs profitent de la conclusion d'un ALE.

Pourtant, l'ALE n'est que la première étape vers un rapprochement économique des pays impliqués. L'expérience montre qu'avec la consolidation des relations économiques, les entreprises effectuent, dans un deuxième temps, des investissements directs dans le pays cible. Cela augmente les capacités de production locales et crée des emplois ainsi que des sources de revenu pour la population sur place.

Le libre-échange et la mondialisation qui s'établissent grâce à lui sont une réussite unique en son genre, qui a contribué à améliorer le niveau de vie et à faire largement reculer la pauvreté dans le monde entier. Sur la base des calculs de la Banque mondiale, 60% de la population mondiale vivait dans une pauvreté absolue en 1970, contre environ 10% aujourd'hui.

Les avantages ont beau sembler convaincants, le libre-échange est mis sous une très forte pression, au niveau de la politique tant extérieure qu'intérieure :

- La formation de blocs géopolitiques, notamment entre les États-Unis et la Chine, freine la division internationale du travail. De plus, des droits de douane sur un large front sont prélevés par toutes les parties (États-Unis, Chine, UE) et des subventions importantes sont versées à des industries sélectionnées, ce qui fausse encore davantage la division internationale du travail. En fin de compte, cela entraînera des pertes de prospérité au niveau mondial.
- Au niveau de la politique intérieure, des voix critiques s'élèvent à l'égard des ALE. On croit, à tort, que les ALE ont des répercussions négatives aux niveaux écologique et social dans les pays partenaires. Or, c'est le contraire qui est vrai. De plus, les nouveaux ALE comportent désormais des dispositions relatives à la durabilité. Et les entreprises tech suisses, avec leurs standards élevés, contribuent à promouvoir la durabilité et les droits humains sur ces marchés.

### 3. Position de Swissmem / revendications / pistes de solution

En tant que petit État, la Suisse ne peut pas empêcher la formation de blocs ni l'avancée du protectionnisme. Mais elle doit utiliser sa marge de manœuvre pour modeler le mieux possible, dans cette « situation géopolitique confuse » difficile, les conditions-cadres pour le site de production suisse. Ces conditions sont notamment les suivantes :

- **Conclusion de nouveaux ALE et modernisation des ALE existants**

La Suisse dispose désormais de 34 ALE. Les principaux sont (par ordre de volume d'exportation) l'UE, la Chine, le Royaume-Uni, le Japon, la Corée du Sud, le Mexique, la Turquie, Singapour et le Canada.

Pour l'industrie tech, l'ALE conclu le plus récemment, à savoir celui avec l'Inde, est particulièrement précieux. En effet, le volume d'exportation dépasse ici le milliard de francs suisses et évolue de manière très dynamique. Les droits de douane indiens, à hauteur de 8% à 22%, sont supprimés ou considérablement abaissés pour plus de 90% des produits tech – soit immédiatement, soit dans un délai de 5 à 7 ans généralement. Cet accord doit être ratifié rapidement. Il confère en effet à l'industrie tech un avantage concurrentiel important, d'autant que ni l'UE, ni les États-Unis, ni la Chine ne disposent d'un tel accord.

Parmi les autres États ou groupes d'États importants avec lesquels la Suisse devrait envisager de conclure un ALE, on trouve le Mercosur, la Thaïlande, la Malaisie et, dans la mesure du possible, les États-Unis, deuxième marché exportateur le plus important pour l'industrie tech.

- **Pas d'obstacles pour les investissements directs étrangers**

L'ouverture économique implique également que les investissements directs étrangers soient autorisés en Suisse. Jusqu'à il y a peu, cela n'était pas remis en cause politiquement. Néanmoins, le Parlement prévoit d'adopter une loi sur l'examen des investissements étrangers qui serait néfaste pour la place industrielle, et dont l'objectif profond est de s'opposer aux investissements directs provenant de Chine. Il convient d'y renoncer.

- **Réactivation de l'OMC**

Nos autorités doivent s'engager, avec des pays partageant le même avis, pour que l'OMC redevienne opérationnelle et que le monde revienne à une politique commerciale basée sur des règles.

- **Les Bilatérales III, pour de bonnes relations avec l'UE**

La Suisse ne fait partie d'aucun bloc géopolitique. Il est d'autant plus important, du point de vue de la politique d'implantation, d'entretenir des relations politiques bien réglementées avec notre principal partenaire commercial : l'UE. Les Bilatérales III entendent fonder les relations entre la Suisse et l'UE sur une nouvelle base solide.

**Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :**

– Jean-Philippe Kohl, Vice-directeur et chef de la division Politique économique, tél. 078 659 17 72,  
[j.kohl@swissmem.ch](mailto:j.kohl@swissmem.ch)